

## CERTIFICAT DE DÉSIGNATION

Établissement: **Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches**

Collège de désignation : **Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

Je, soussignée, présidente du processus de désignation, déclare qu'en date du 14 octobre 2022, le candidat suivant a été désigné pour agir comme membre du conseil d'administration de l'établissement mentionné ci-dessus :

**Dr Simon Bordeleau**

- un seul candidat a soumis sa candidature ou a présenté une candidature valide;
- plus d'un candidat a soumis sa candidature et le candidat désigné a obtenu le plus grand nombre de votes;
- compte tenu d'une égalité de votes, le candidat a été désigné par suite d'un tirage au sort tenu le \_\_\_\_\_.

Pour les membres désignés par et parmi les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du conseil des infirmières et infirmiers, du conseil multidisciplinaire ou du comité des usagers des établissements administrés par un seul conseil d'administration en application à l'article 146 de la Loi modifiant l'organisation et la gouverne du réseau de la santé et des services sociaux (chapitre O-7.2) notamment par l'abolition des agences régionales :

Suite au tirage au sort :

- ce membre siégera au conseil d'administration pour les premiers 6 mois
- ce membre ne siégera pas au conseil d'administration pour les premiers 6 mois

Signé à Sainte-Marie, ce 14 octobre 2022



Marie Pier Vachon  
Présidente du processus de désignation